

DÉPARTEMENT DES HAUTES ALPES

CONTRAT DE REDYNAMISATION DES SITES DE DÉFENSE SUR LES COMMUNES DE BRIANCON, AIGUILLES ET NEVACHE



2 juillet 2009

LISTE DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE REDYNAMISATION

Le présent contrat est mis à la signature de :

<u>L'ÉTAT</u>

représenté par Madame Nicole KLEIN, Préfète des Hautes Alpes,

LA COMMUNE DE BRIANCON

représentée par Monsieur Alain BAYROU, Maire

LA COMMUNE D'AIGUILLES

représentée par Monsieur Jacques BOSIO, Maire

LA COMMUNE DE NEVACHE

représentée par Monsieur Georges POUCHOT- ROUGEBLANC, Maire

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS

représentée par Monsieur Alain BAYROU, Président

LE PAYS DU GRAND BRIANCONNAIS

représenté par Monsieur Cyril DRUJON D'ASTROS, Président

LE CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTES ALPES

représenté par Monsieur Jean-Yves DUSSERRE, Président du Conseil Général des Hautes Alpes

LE CONSEIL RÉGIONAL DE PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

représenté par Monsieur Michel VAUZELLE, Président du Conseil régional Provence-Alpes Cote d'azur

VISAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2335-2;

Vu la circulaire du Premier Ministre n° 5318/SG du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ;

il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Conséquences pour le territoire

Fin juillet 2008, Monsieur le Premier Ministre a présenté les mesures de réorganisation qui doivent permettre d'adapter la défense française aux enjeux nouveaux de sécurité et à ceux de la révision générale des politiques publiques.

Dans le département des Hautes-Alpes, une des conséquences majeure de la fermeture, fin 2009, du Centre National d'Aguerrissement en Montagne de Briançon (CNAM) résidera dans l'impact économique local résultant de la suppression de plus de 120 emplois (102 emplois militaires, 20 emplois civils et 4 000 stagiaires accueillis annuellement sur une durée moyenne de 12 jours).

La présence militaire à Briançon

Sa position stratégique, liée notamment à la proximité avec la frontière italienne (15 kms), a toujours conféré à Briançon le statut de "Ville de garnison". La présence de nombreux forts, construits sur près de trois siècles (début 18ème à 1930), témoigne de cette vocation militaire et constitue un exemple unique en Europe de l'architecture militaire de montagne.

En 1890 est créé le 159e régiment d'infanterie alpine (régiment des neiges) . En 1994 il est dissout et le Centre national d'aguerrissement en montagne est créé, avec pour mission d'entraîner les militaires des armées françaises et étrangères dans un milieu naturel difficile et d'assurer l'instruction spécifique en montagne.

En 1990, la ville a reçu du Ministère de la Culture le label "Ville et Pays d'Art et d'Histoire » et le 7 juillet 2008 l'enceinte urbaine de Briançon (la Redoute des Salettes, le Fort des Trois Têtes, le Fort du Randouillet, la Communication Y et le Pont d'Asfeld) a été classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

La présence militaire fait ainsi partie intégrante de la vie des briançonnais depuis des siècles.

La fermeture du CNAM concerne essentiellement la commune de Briançon, siège du centre d'aguerrissement et de la quasi totalité des emprises devant être cédées, selon courrier du ministère de la défense en date du 17 février 2009 relatif aux emprises libérées. Les personnels du CNAM, compte tenu de leur forte spécificité montagne, sont affectés pour des durées longues et ont installé durablement leurs familles. Ainsi, une centaine d'entre eux réside hors de l'établissement militaire, dont 73 sur Briançon.

A ces 122 emplois directs s'ajoutent, selon l'étude faite par l'INSEE, 13 emplois indirectement générés par le chiffre des commandes réalisé par le CNAM dans la zone de Briançon (790 000 euros annuels) et 82 emplois induits pour satisfaire la consommation des ménages.

Les communes de Névache et d'Aiguilles sont concernées également par l'aliénabilité de trois ouvrages fortifiés.

Durée du contrat

La durée du présent contrat est de trois ans, à compter de sa signature par chacune des parties, reconductible une fois par un avenant portant sur deux années au maximum.

EMPRISES MILITAIRES LIBÉRÉES

Dans le cadre de l'article 67 de la Loi de finances du 27/12/2008, les communes concernées par des emprises libérées ont la faculté de les acquérir pour l'euro symbolique, à la condition qu'existe un projet d'aménagement. Les cessions interviendront après évaluation par le service des domaines et promulgation d'un Décret validant chaque opération. Les conditions des cessions feront l'objet de négociations entre le Ministère de la défense et les collectivités, accompagnées par le comité de pilotage et de suivi.

Description des principales emprises :

I - BRIANCON

Les projets sur la commune concernent, parmi les emprises libérées, annoncées par courrier ministériel du 17 avril 2009, les ouvrages et sites suivants :

A - Caserne Berwick:

D'une superficie de 65 759 m², situé au cœur de la partie basse de la ville de Briançon, le quartier Berwick, construit à la fin du XIX siècle, comporte 37 bâtiments pour une surface totale de 17 289 m², des aires de circulation, des aires aménagées, des espaces verts et une cour d'honneur. Il comprend une zone technique (ateliers, station carburant, garages, hangars, stand de tir), des bureaux, un bloc restauration foyer, des hébergements (chambres avec sanitaires). L'état est variable selon les bâtiments.

B - Terrain du Lautaret :

Terrain nu de 11 975 m2 situé à proximité immédiate du quartier Berwick.

C - Fort des Têtes :

D'une superficie de 413 548 m², il domine la ville haute fortifiée. Lui même fortifié, construit au cours des XVIII et XIX siècles, le Fort des Têtes comporte 26 bâtiments pour une surface totale de 8 991 m², des aires de circulation, des aires aménagées, des espaces verts et une cour d'honneur. Il est classé monument historique et, depuis le 7 juillet 2008, au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il jouxte le Pont d'Asfeld acquis par la commune le 4 juillet 2007. Désaffecté depuis la fin de la guerre de 1939-45, il est utilisé comme zone d'entraînement. Les bâtiments (casernes, magasins, garages, poudrières) nécessitent de très importants travaux de rénovation.

D – Champ de tir:

Emprise de 15 710 m2 située à proximité du fort des têtes et comportant trois bâtiments représentant 177 m2.

II - NEVACHE:

A - Fort de l'Olive :

Site construit à la fin du XIX siècle, situé à 2239 mètres d'altitude et donc inaccessible durant 7 mois de l'année en raison de l'enneigement, il comprend deux casernements et un magasin, l'ensemble d'environ 713 m2, en très mauvais état mais de haute valeur patrimoniale. Désaffecté depuis la fin de la guerre de 1939-45, il est utilisé comme zone d'entraînement par le CNAM depuis 2001.

B – <u>Ouvrage de l'Aiguille Noire et des Rochilles</u>

Construit en 1939 sur environ 23 000 m2, très difficile d'accès, il comprend deux bâtiments d'un total de 150 m2 dont un en souterrain. Inutilisés depuis 1940 ils sont à l'état de ruine.

III - AIGUILLES:

Poste des éclaireurs skieurs :

Ensemble de 508 m2, dont 196 bâtis en 1935, situé dans le village, il comporte trois bâtiments à étages aménagés en garages, magasin à ski et hébergements, utilisés par le CNAM comme site d'instruction mais à rénover.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

L'étude confiée par le Ministère de la Défense au cabinet Sémaphores, réalisée entre le 1er et le 30 avril, en lien étroit avec les élus, rappelle les caractéristiques du territoire.

L'économie du Briançonnais :

Le Briançonnais se trouve au cœur des bassins économiques de Grenoble et Lyon, Turin en Italie et Marseille. Il demeure toutefois à l'écart des zones de développement économique, en raison de son altitude (1326 mètres) et des moyens limités de circulation.

Son exceptionnel patrimoine architectural, militaire mais aussi religieux, a vocation à fédérer les différents acteurs de la culture et du tourisme autour de sa promotion et de sa préservation. Toutefois ces actifs fonciers sont très coûteux à entretenir et mettre en valeur.

Le climat, l'ensoleillement exceptionnel, les paysages, la richesse de la faune et de la flore (proximité du parc national des Ecrins et du parc régional du Queyras) attirent de nombreux touristes et les stations de ski (domaines de Serre-Chevalier, Montgenèvre...) dynamisent la saison d'hiver.

Le territoire est donc fortement marqué par l'activité touristique, avec pour conséquences de fortes variations de population, un bassin d'emploi majoritairement axé sur le travail saisonnier et la pluriactivité entre les métiers du tourisme et du BTP, secteur principalement composé de PME. Les industries implantées sont de taille modeste, essentiellement autour de la commune de l'Argentière située à une vingtaine de kilomètres.

Les prix de l'immobilier sont relativement élevés pour les salariés du briançonnais, bien que le territoire possède un parc de logements sociaux dépassant le seuil des 20% et que la ville de Briançon se soit dotée récemment d'une résidence pour saisonniers de plus de 30 places.

Le Briançonnais est également caractérisé par une proportion d'équipements sanitaires dépassant celle de la Région PACA, découlant de l'activité liée au climatisme, qui permet de générer des emplois stables. Il demeure d'ailleurs encore une destination privilégiée pour les personnes souffrant de maladies respiratoires.

Ainsi, les activités tertiaires liées au tourisme et à la santé concentrent plus des deux tiers des emplois salariés.

Malgré le regroupement de nombreux agriculteurs au sein de structures ciblant une production de qualité et diversifiée, ce secteur demeure fragile en raison de l'âge moyen élevé de ces professionnels et de rendements peu compétitifs.

Le domaine forestier est riche et les acteurs de la filière sont en phase de structuration. Une Charte forestière va être finalisée courant 2009, des solutions sont à l'étude afin d'améliorer la compétitivité du territoire au niveau de la filière bois et de valoriser le savoir-faire artisanal dérivé du bois.

Les faiblesses et atouts :

Le territoire doit faire face à certaines difficultés :

- un lourd endettement de la ville de Briançon,
- une précarité de l'emploi liée à la saisonnalité,
- un accès difficile à la propriété pour les résidents permanents,
- malgré l'accès routier et ferroviaire du territoire, ce dernier reste relativement enclavé,
- une agriculture de montagne peu compétitive.

Il est aussi doté d'atouts certains :

- une population jeune, source de dynamisme,
- un environnement naturel remarquable, propice aux activités touristiques et sportives d'hiver et d'été,
- une richesse patrimoniale reconnue, inscrite et classée « Patrimoine Mondial de l'UNESCO »,
- sa situation au cœur de stations importantes de sports d'hiver,
- la proximité de l'Italie,
- une ressource en bois importante actuellement en cours de valorisation.

LES AXES STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE REDYNAMISATION

Les axes stratégiques retenus ont pour but de réaffecter à un nouvel usage les emprises libérées et de créer une dynamique économique au sein du grand briançonnais, susceptible de compenser la baisse d'activité induite par le départ de l'armée. Le périmètre d'application du CRSD est celui du Pays du grand Briançonnais, de la Communauté de Communes du Briançonnais, des communes de Briançon et Névache qui en font partie et d'Aiguilles. Les collectivités proposent plusieurs projets qui font l'objet de fiches détaillées jointes en annexes. Elles sollicitent dans le cadre de leur plans de financement le concours de l'État, l'Europe, le Département et la Région.

I- BRIANCON:

A - Actions de développement économique :

- Création de deux pépinières d'entreprises situées dans les casernes.
- Ces bâtiments d'activités artisanales et industrielles seront raccordés au réseau haut débit que la communauté de communes entend réaliser.
- Étude pour la réalisation d'un centre de formation aux métiers du bâtiment et de la montagne.

B – Actions de renforcement et de diversification touristique :

- Aménagement de places de stationnement au pied du téléphérique du Prorel, réservées en saison aux titulaires d'un forfait de ski.
- Recrutement d'un chargé de mission UNESCO pour la mise en valeur touristique du patrimoine.
- Réalisation d'une copie de la maquette de la cité Vauban (plan relief) et présentation en 3D des ouvrages classés au patrimoine mondial de l'UNESCO,.
- Création d'un musée du 159 ème Régiment d'Infanterie Alpine au sein du quartier Berwick.
- Études en vue de la réalisation d'un centre de congrès sur le site du Fort des Têtes.

Ces deux volets d'actions seront générateurs de nouveaux emplois, directs et indirects, dans le Briançonnais.

C <u>– Développement de la capacité de logement</u> :

– Viabilisation du terrain du Lautaret et apport gracieux à un partenaire privé pour la construction de 20 à 30 logements destinés à l'accession à la propriété au prix le plus réduit possible.

D – Mesures d'accompagnement :

- Dépollution du fort des têtes.
- Aménagement des accès dans le quartier Berwick.

II- AIGUILLES:

La fermeture du télésiège, et donc des pistes de ski, amène la commune à développer les conditions d'une nouvelle attractivité touristique.

Elle projette la réalisation dans l'actuel poste militaire des éclaireurs skieurs d'une structure d'hébergement familial. En complément, l'amélioration de la cascade de glace située à proximité immédiate, la création d'une salle d'escalade, d'un itinéraire pédagogique de ski de randonnée et de raquette, d'un parc ARVA, de pistes de luge, d'activités nordiques variées (bouées, snake gliss ...) et d'une garderie pour les enfants s'insèreront dans une démarche globale de renforcement et de diversification de l'offre touristique sur le territoire communal, et dans une réflexion d'ensemble de la vallée du Queyras.

III- NEVACHE:

La commune de Névache est située en site classé de la vallée de la Clarée. Elle a pour objectif constant de préserver son patrimoine naturel et culturel dont le pastoralisme fait partie intégrante, puisqu'au delà de l'activité économique qu'il représente il contribue à l'entretien des paysages, à la prévention des avalanches et à la gestion de la biodiversité.

Elle entend reconstruire la cabane pastorale existante sur le site de l'Aiguille Noire et en aménager une autre dans l'une des alvéoles du Fort de l'Olive, équipements qui font actuellement défaut au berger en activité et qui permettra le maintien et le développement de son emploi.

Soucieuse également de conforter son activité touristique, la commune projette d'aménager un refuge non gardé sur le Fort de l'Olive, situé à proximité du GR57 et d'étudier l'opportunité d'y réaliser un refuge gardé créateur d'emplois.

LES ENGAGEMENTS FINANCIERS

L'État s'engage à apporter deux millions d'euros dans le cadre de l'enveloppe spécifiquement consacrée au CRSD, outre un financement d'un million d'euros consacré à la dépollution du Fort des Têtes si les projets qui y seront retenus le justifient, ainsi que les financements de droit commun mobilisables selon les projets (Union Européenne, CPER, CIMA, DDR ...).

A ces soutiens financiers directs s'ajoutent des mesures d'accompagnement financières et fiscales :

- l'éligibilité à une éventuelle intervention du fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées (article L. 2335-2-1 du code général des collectivités locales);
- l'extension du bénéfice du dispositif des bassins d'emplois à redynamiser aux Zones de Restructuration de la Défense (ZDR) , appliqué aux emprises militaires libérées (loi de finances rectificative pour 2008) ;
- la cession à l'euro symbolique des emprises libérées, conformément aux dispositions de l'article 67 de la loi de finances pour 2009.

Le financement des projets proposés dans le cadre du présent contrat mobilisera le conseil général et le conseil régional, après délibération respective de leur assemblée, et le soutien du Pays du grand briançonnais

Les collectivités, maîtres d'ouvrage, s'engagent à apporter l'autofinancement des opérations figurant dans le CRSD.

ENGAGEMENTS DE L'ASSEMBLEE REGIONALE

CONSEIL REGIONAL

Le Conseil Régional présidé par Mr Michel VAUZELLE participe au financement des projets validés par le comité plénier du 27 mai 2009 :

AU TITRE DES FICHES ACTIONS VALIDEES PAR LE COMITE PLENIER

- en soutenant les projets portés par la commune de Briançon et la communauté de communes du Grand Briançonnais, validés par le comité plénier à hauteur de 1,846 423 M€
- en soutenant les projets des communes de Névache et d'Aiguilles dans le cadre de la CIMA à hauteur de 217 K€

AU TITRE DES PROBLEMATIQUES DEVELOPPEES PAR LES GROUPES DE TRAVAIL DU CRSD

- en investissant dans la modernisation des stations et l'évolution de l'offre touristique de la vallée de la Guisane à hauteur de 1,1 M €
- en investissant 2,4 M€ dans le cadre de ses compétences dans la rénovation du lycée d'altitude de Briançon
- en accompagnant la production de logements sociaux dans le cadre des programmes d'aménagement solidaire et de la convention de solidarité entre la Région et les des départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes.
- En renonçant, eu égard au contexte du CRSD, au remboursement par la commune de Briançon des montants perçus pour l'opération 1997- 11480 d'acquisition foncière qui n'a pas abouti (144 000€).

ENGAGEMENTS DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

Le Conseil Général présidé par Jean-Yves Dusserre participe au financement des projets validés par le comité plénier du 27 mai 2009.

Au titre des fiches actions validées par ce comité plénier, l'Assemblée Départementale a adopté, par délibération du 2 juin 2009, le principe d'une aide financière maximale de 2 082 000 € en faveur de la Communauté de communes du Briançonnais, de la Ville de Briançon, des communes d'Aiguilles et Névache.

A ces aides spécifiques à la redynamisation des sites de défense s'ajoutent :

- les aides classiques apportées à la Communauté de communes et aux communes du Briançonnais pour leurs investissements, notamment dans le cadre du développement touristique et de l'environnement,
- les investissements réalisés par le Département sur ses collèges, sur le réseau routier départemental, en particulier sur la RD 1091, route de haute montagne culminant à 2057 m (Col du Lautaret) classée grand axe économique, avec d'importants travaux de mise en conformité et de mise en sécurité à réaliser. "

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

1. Modalités de suivi

Un comité de pilotage et de suivi est constitué, sous l'égide de la Préfète des Hautes-Alpes, pour assurer le contrôle et l'évaluation des mesures prévues au contrat.

Il se réunira deux fois par an.

L'animation et la coordination de la mise en œuvre du contrat seront assurées par la Sous-Préfète de Briançon.

Il est composé des personnalités suivantes :

- la Préfète des Hautes Alpes ou son représentant,
- les Parlementaires des Hautes Alpes,
- le Président du Conseil Régional ou son représentant,
- le Président du Conseil Général des Hautes Alpes ou son représentant,
- le Président du pays du grand Briançonnais ou son représentant,
- le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais ou son représentant,
- les Maires des communes de Briançon, Aiguilles et Névache ou leurs représentants,
- le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant,
- le Président de la Chambre des Métiers ou son représentant,
- le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant,
- le Président de Hautes-Alpes Développement
- les directeurs des services de l'État concernés...

Le Comité de Pilotage pourra s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin. Le secrétariat du Comité sera assuré par la préfecture de Gap.

A chaque réunion du comité de suivi sera réalisé un point de situation précis.

Au terme de chaque année d'application du contrat, l'opportunité d'une réorientation des actions et des moyens financiers disponibles sera examinée par les signataires.

2. Évaluation

Une évaluation de la mise en œuvre du présent CRSD sera effectuée une fois par an par le comité de pilotage, en fonction des indicateurs de suivi et d'évaluation proposés dans le programme de gestion PRÉSAGE-DÉFENSE, en s'attachant plus particulièrement au :

- suivi des projets développés,
- nombre d'emplois créés sur le périmètre du CRSD
- nombre d'entreprises implantées ou développées sur le périmètre du CRSD
- aux perspectives à court et moyen termes.

Une priorité d'emploi sera accordée aux anciens personnels civils et militaires du site dans le cadre des emplois créés.

SIGNATURE DES PARTENAIRES

L'ÉTAT

représenté par Madame Nicole Klein Préfète des Hautes Alpes Signature :

LA COMMUNE DE BRIANCON

représentée par Monsieur Alain Bayrou, Maire Signature :

LA COMMUNE D'AIGUILLES

représentée par Monsieur Jacques Bosio, Maire Signature :

LA COMMUNE DE NEVACHE

représentée par Monsieur Georges Pouchot-Rouge-Blanc, Maire Signature :

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS

représentée par son président Monsieur Alain Bayrou Signature

LE PAYS DU GRAND BRIANCONNAIS

représenté par Monsieur Cyril Drujon D'Astros, Président Signature :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTES ALPES

représenté par Monsieur Jean-Yves Dusserre Président du Conseil Général des Hautes-Alpes

Signature:

LE CONSEIL RÉGIONAL DE PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

représenté par Monsieur Michel VAUZELLE, Président du Conseil régional Provence-Alpes Cote-d'Azur

Signature:

en présence de Monsieur Michel MERCIER Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire

ANNEXES

Tableau récapitulatif des financements

Fiches projets

Tableau récapitulatif des financements du CRSD sur les communes de Briançon, Aiguilles et Névache

OPERATIONS PARTICIPANT A LA CREATION D'EMPLOIS DIRECTS

	Maître d'Ouvrage	Projet	Coût	U.E	Etat CRSD	Etat Autre	Conseil Régional	Conseil Général	Maître d'ouvrage
1	Communauté de communes du Briançonnais	Pôle d'innovation économique Tranche 1	1 077 216,00 €	323 165,00 €	215 443,00 €	0,00 €	250 000,00 €	70 000,00 €	218 608,00 €
				FEDER	FRED				
2	Communauté de communes du Briançonnais	Pôle d'innovation économique Tranche 2	1 800 000,00 €	270 000,00 €	472 280,00 €	377 720,00 €	250 000,00 €	70 000,00 €	360 000,00 €
				FEDER	FRED	FNADT CPER			
3	Communauté de communes du Briançonnais	Très haut débit *	840 000,00 €	336 000,00 €	0,00 €	168 000,00 €	84 000,00 €	84 000,00 €	168 000,00 €
						FNADT CPER			
4	Commune de Briançon	ETUDE Centre européen de formation aux métiers d'art du batiment et du tourisme	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €
						FNADT CPER			

^{*} mobilisation de crédits privés en fonction du mode d'exploitation retenu)

OPERATIONS PARTICIPANT AU RENFORCEMENT ET A LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES TOURISTIQUES

	Maître d'Ouvrage	Projet	Coût	U.E	Etat CRSD	Etat Autre	Conseil Régional	Conseil Général	Maître d'ouvrage
5	Commune de Briançon	Mise en valeur du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO – chargé de mission sur 3 ans	162 000,00 €	81 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	36 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
				FEDER		FNADT ADM			
51	Commune de Briançon	Mise en valeur du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO – reproduction des plans reliefs - phase 1	215 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56 000,00 €	46 635,00 €	112 565,00 €
50	Commune de Briançon	Mise en valeur du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO – reproduction des plans reliefs – phases 2 à 4)	300 490,00 €	150 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 490,00 €
				FEDER	FRED				
50	Communauté de communes du Briançonnais	Mise en valeur du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO – e.pays d'art et d'histoire	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	* 120 000,00 €	60 000,00 €	120 000,00 €
						FNADT CPER			

^{*} Sous réserve d'être retenu à l'appel à projet régional « valorisation numérique du patrimoine »

	Maître d'Ouvrage	Projet	Coût	U.E	Etat CRSD	Etat Autre	Conseil Régional	Conseil Général	Maître d'ouvrage
6	Commune de Briançon	Musée 159ème RIA - locaux et scénographie	500 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	90 000,00 €	100 000,00 €
					FRED				
7a	Commune de Briançon	Centre de Congrès : - Etude de faisabilité	65 000,00 €	0,00 €	52 000,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€	13 000,00 €
					FRED				
7b	Commune de Briançon	Centre de Congrès : - Etude de réalisation – 1ère phase	240 000,00 €	0,00 €	56 000,00 €	0,00 €	56 000,00 €	80 000,00 €	48 000,00 €
					FRED				
7с	Commune de Briançon	Centre de Congrès : - Etude de réalisation – 2ème phase	60 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €	0,00€	12 000,00 €
					FRED				
8a	Commune de Briançon	Développement de la capacité de stationnement (parking souterrain) – acquisition	3 553 511,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	560 700,00 €	1 181 113,00 €	1 811 698,00 €
8b	Commune de Briançon	Développement de la capacité de stationnement (parking souterrain) – aménagement	1 000 000,00 €	0,00 €	550 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00€	300 000,00 €
					FNADT				

OPERATIONS PARTICIPANT AU DEVELOPPEMENT DE LA CAPACITE DE LOGEMENTS SOCIAUX

		Maître d'Ouvrage	Projet	Coût	U.E	Etat CRSD	Etat Autre	Conseil Régional	Conseil Général	Maître d'ouvrage
Ç	9	Commune de Briançon	Opération préparatoire à habitat collectif primo accession – viabilisation	150 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €	0,00 €	0,00€	10 000,00 €	30 000,00 €
						FNADT				

OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT

		Maître d'Ouvrage	Projet	Coût	U.E	Etat CRSD	Etat Autre	Conseil Régional	Conseil Général	Maître d'ouvrage
1	0	Commune de Briançon	Gestion des accès des circulations internes – caserne Berwick	500 000,00 €	0,00 €	270 277,00 €	0,00€	89 723,00 €	40 000,00 €	100 000,00 €
						FRED				
			TOTAL Briançon	11 128 417,00 €	1 160 165,00 €	2 000 000,00 €	900 720,00 €	1 846 423,00 €	1 751 748,00 €	3 469 361,00 €

	Maître d'Ouvrage	Projet	Coût	U.E	Etat CRSD	Etat Autre	Conseil Régional	Conseil Général	Maître d'ouvrage
1	1 Commune de Briançon	Dépollution du Fort des Têtes	1 000 000,00 €	0,00 €		1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
						Ministère de la Défense			
1	2 Commune de Névache	Cabane pastorale	200 000,00 €	54 000,00 €	0,00 €	0,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €	40 000,00 €
				FEADER					
	Commune de Névache	Refuge non gardé dans le Fort Olive	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	48 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
						CIMA			
1	Commune de Névache	Refuge gardé dans le Fort Olive - études	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
						CIMA			
		Total Fort Olive	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	64 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
		TOTAL Névache	360 000,00 €	54 000,00 €	0,00 €	64 000,00 €	85 000,00 €	85 000,00 €	72 000,00 €

	Maître d'Ouvrage	Projet	Coût	U.E	Etat CRSD	Etat Autre	Conseil Régional	Conseil Général	Maître d'ouvrage
14	4Commune d'Aiguilles	Structure d'hébergement	660 000,00 €	132 000,00 €	0,00€	132 000,00 €	132 000,00 €	132 000,00 €	132 000,00 €
				FEDER POIA		CIMA			
		TOTAL Aiguilles	660 000,00 €	132 000,00 €	0,00 €	132 000,00 €	132 000,00 €	132 000,00 €	132 000,00 €
		TOTAL GENERAL	13 148 417,00 €	1 346 165,00 €	2 000 000,00 €	2 096 720,00 €	2 063 423,00 €	1 968 748,00 €	3 673 361,00 €

Contrat de redynamisation du Site de Défense

FICHES PROJETS

Nom du Projet

Création d'un pôle d'innovation économique Tranche 1

FICHE 1

Description : Aménagement d'un espace dédié à la création d'entreprises, de l'incubateur à l'hôtel d'entreprises, *via* la pépinière.

Objectifs et public visés :

Objectifs

L'étude SEMAPHORES de diagnostic territorial, comme le lancement par la communauté de communes d'une opération récente de zone d'activités ont permis de constater de forts besoins de locaux, de services communs, d'accompagnement de la part d'entreprises artisanales, commerciales, et petites industries.

La plateforme d'initiative locale (PFIL) du Briançonnais qui accompagne administrativement les projets de création d'entreprise, et dont est membre la communauté de communes a fait le même constat.

Aussi la communauté de communes projette de réaliser dans les emprises des casernes libérées par l'armée une pépinière d'entreprise ; Celle çi offrira tous les services attendus par les créateurs d'entreprises, depuis l'incubateur d'entreprises, la pépinière et l'hôtel d'entreprises.

L'opération sera réalisée en deux tranches.

La première tranche permettra d'accueillir 12 entreprises, et répondra aux besoins les plus urgents.

Son coût est évalué à 1 077 216 €

Il résulte de l'application des ratios concernant la création de pépinières d'entreprises, nécessitant la rénovation de bâtiments : 1 400 € HT/m². S'y ajoute les travaix d'accès et abords (2 %), et les honoraires et frais divers (10%)

L'opération permettra de :

- Mettre en place un dispositif d'accompagnement au service des porteurs de projet et des entrepreneurs dynamiques sur le plan éco-technologique.
- Chaque porteur de projet bénéficie d'une structure d'accueil, d'une écoute, d'un accompagnement et de conseils personnalisés et ainsi concrétiser son projet dans de bonnes conditions.
- Le porteur de projet et l'entrepreneur sont accueillis et hébergés dans les meilleures conditions (services administratifs et financiers mutualisés)
- La réhabilitation d'un bâtiment du quartier BERWICK doit être orientée de telle sorte qu'elle réponde aux besoins de flexibilité et d'évolutivité des entreprises à caractère innovant et technologique : L'accent sera mis sur l'aménagement d'un bâtiment attractif dans un cadre de travail privilégié et facile à vivre pour les créateurs, et ce afin de favoriser l'implantation d'entreprises dans le Briançonnais.
- Assurer un transfert de technologie
- Les éco-techniques, les énergies renouvelables et en particulier l'énergie solaire représentent un des points forts du Briançonnais.
- Par ailleurs, les initiatives communautaires en matière de développement des technologies de l'information pourraient permettre le développement de la télé-activité télétravail et télé-présence.
- Développer un appui opérationnel de projet de développement économique et territorial

Partenariats

- Chambre des métiers
- C.C.I. des Hautes-Alpes
- CAPEB
- CR PACA
- ADECOHD et PFIL

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Briançonnais

Lieu de réalisation : C.N.A.M. – Quartier Berwick – bâtiments n°5 et 7

Calendrier de réalisation :ouverture du pôle en avril 2011, soit 18 mois à compter de la mise à disposition du site

Coût estimatif : 1 077 216 € - coût net de l'opération, déduction faite des loyers à percevoir auprès des candidats à l'implantation dans le dispositif.

Résultat attendu : (création d'emplois)

Incubateur: 3 emplois créés
Pépinière: 7.5 emplois créés
Hôtel: 7 emplois créés

- Animation et gestion du dispositif : 3.5 emplois créés

Soit 21 emplois créés dans les 2 premières années d'exercice

Auxquels s'ajoutent les créations/maintiens d'emplois indirects parmi les différents opérateurs (prestataires de services + entreprises du B.T.P.)

PLAN DE FINANCEMENT

Principaux postes de	Financeurs	Taux de	Montant			
dépense		participation				
Travaux de réhabilitation	• UE – FEDER (mesure 4.2)	30 %	323 164.80 €			
et aménagement des						
bâtiments et accès +	• Etat (CRSD) : FRED	20 %	215 443.20 €			
honoraires d'assistance à						
maîtrise d'ouvrage +	• CONSEIL REGIONAL – CPER (mesure	23.2 %	250 000.00 €			
maîtrise d'œuvre + aléas +	4.2.1)					
équipement mobilier						
Travaux de réhabilitation	CONSEIL GENERAL HAUTES ALPES	06.5 %	70 000.00 €			
et aménagement des	(Crédits CRSD)					
bâtiments et accès +						
honoraires d'assistance à	• COMMUNAUTE DE COMMUNES DU	20.3 %	218 608.00 €			
maîtrise d'ouvrage +	BRIANCONNAIS					
maîtrise d'œuvre + aléas +						
équipement mobilier						
	Total HT : 1 077 216 €					

Nom du Projet FICHE 2

Création d'un pôle d'innovation économique - tranche 2

Description : Aménagement d'un espace dédié à la création d'entreprises, de l'incubateur à l'hôtel d'entreprises, *via* la pépinière : pérations préparatoires , construction , aménagement

Objectifs / Rappel tranche 1 (voir fiche n°1)

- Mettre en place un dispositif d'accompagnement au service des porteurs de projet et des entrepreneurs dynamiques sur le plan éco-technologique.
- Chaque porteur de projet bénéficie d'une structure d'accueil, d'une écoute, d'un accompagnement et de conseils personnalisés et ainsi concrétiser son projet dans de bonnes conditions.
- Le porteur de projet et l'entrepreneur sont accueillis et hébergés dans les meilleures conditions (services administratifs et financiers mutualisés)
- La réhabilitation d'un bâtiment du quartier BERWICK et de la caserne COLAUD doit être orientée de telle sorte qu'elle réponde aux besoins de flexibilité et d'évolutivité des entreprises à caractère innovant et technologique : L'accent sera mis sur l'aménagement d'un bâtiment attractif dans un cadre de travail privilégié et facile à vivre pour les créateurs, et ce afin de favoriser l'implantation d'entreprises dans le Briançonnais.
- Assurer un transfert de technologie
- Les éco-techniques, les énergies renouvelables et en particulier l'énergie solaire représentent un des points forts du Briançonnais.
- Par ailleurs, les initiatives communautaires en matière de développement des technologies de l'information pourraient permettre le développement de la télé-activité télétravail et télé-présence.
- Développer un appui opérationnel de projet de développement économique et territorial

Tranche 2

L'évaluation des besoins de créations de petites entreprises industrielles, d'entreprises artisanales et commerciales, ainsi que le développement du statut d'auto-entrepreneur dans le briançonnais conduisent la Communauté de communes à envisager l'extension rapide du pôle d'innovation économique, au travers d'une 2ème tranche, afin d'accueillir de nouvelles entreprises.

Cette deuxième partie du pôle d'innovation économique présentera les mêmes offres de service que la 1^{ère} tranche : incubateurs d'entreprises, pépinières et hôtels d'entreprises.

Après la période d'incubation et d'accompagnement à leur création, les entreprises en voie de confortement devront asseoir leur développement en s'installant dans des locaux pérennes alimentés en Très Haut débit

A l'aide de la même méthode de calcul que pour la première tranche, l'opération s'élèvera à 1 800 000 € et permettra d'accueillir 20 entreprises.

La réalisation des travaux sera soit simultanée, soit très proche de la 1ère tranche de travaux.

Partenariats

- Chambre des métiers
- C.C.I. des Hautes-Alpes
- CAPEB
- CR PACA
- ADECOHD et PFIL

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Briançonnais

Lieu de réalisation: C.N.A.M. – Quartier Berwick – quartier 5 et 7 et Colaud

Calendrier de réalisation : ouverture du pôle en avril 2011, soit 18 mois à compter de la mise à disposition du site

Coût estimatif : 1 800 000 €- coût net de l'opération, déduction faite des loyers à percevoir auprès des candidats à l'implantation dans le dispositif.

Résultat attendu:

(création d'emplois des activités installées ; développement de la base fiscale ;)

- Incubateur : 3 emplois créés

- Pépinière : 7.5 emplois créés

- Hôtel : 7 emplois créés

- Animation et gestion du dispositif : 3.5 emplois créés

Soit 21 emplois créés dans les 2 premières années d'exercice

Auxquels s'ajoutent les créations/maintiens d'emplois indirects parmi les différents opérateurs (prestataires de services plus entreprises du B.T.P.)

PLAN DE FINANCEMENT

Principaux postes de	Financeurs	Taux de	Montant
dépense		participation	
Travaux de réhabilitation et aménagement des	• UE – FEDER (mesure 4.2)	15 %	270 000 €
bâtiments et accès +	• Etat (CRSD) : FRED	26,24 %	472 280 €
honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage +	• Etat / (FNADT CPER, volet territorial)	20,98 %	377 720 €
maîtrise d'œuvre + aléas + équipement mobilier + alimentation en Très haut	• CONSEIL REGIONAL—CPER (mesure 4.2.1)	13.8 %	250 000 €
débit (implantation réseaux +	• CONSEIL GENERAL HAUTES ALPES	3,89 %	70 000 €
distribution)Travaux de réhabilitation et aménagement des	(Crédits CRSD) • COMMUNAUTE DE COMMUNES DU	20 %	360 000 €
bâtiments et accès + honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage +	BRIANCONNAIS		
maîtrise d'œuvre + aléas + équipement mobilier			
Total HT : 1 800 000 €		100 %	1 800 000 €

Nom du Projet

Zone d'activités administratives, tertiaires et sociales à Très Haut Débit

FICHE 3

Description : Création d'un réseau d'initiative publique Très Haut Débit desservant l'ensemble des services et activités développés au sein du quartier Berwick.

Objectifs et public visés :

- Mettre en œuvre un réseau d'initiative publique Très Haut Débit desservant l'ensemble des bâtiments du quartier :
- Collecte Très Haut Débit par Fibre Optique relié au réseau de transport sur le Nœud de Raccordement d'Abonnés de l'opérateur historique ou tout point de présence opérateur européen. (2 000 MI)
 - Boucle locale Très Haut Débit par une desserte Fibre Optique de l'ensemble des bâtiments (5 000 MI)
 - Catalogue de services de gros permettant un accès neutre et mutualisé favorisant la concurrence
 - Offres de détail Très Haut Débit pouvant atteindre 100 Mbits symétriques
- Favoriser le développement de services électroniques à valeur ajoutée et inciter les usages des Technologies de l'Information et de la Communication par l'ensemble des acteurs de la zone :
 - Télétravail, télé-activités et télé-présence.
 - E.Administration
 - Appropriations sociales et e-inclusion
 - Technologies de l'Information et de la Communication en Education (TICE)
 - Bâtiments communicants, éco-domotique et développement durable
 - Pôle d'excellence technologique pour la valorisation du patrimoine

Sur la base des outils suivants :

- Mutualisation des ressources large bande
- Réseaux locaux Très Haut Débit
- Offres d'accès Internet Très Haut Débit Symétriques

Partenariats

- Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Conseil Général des Hautes Alpes

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Briançonnais

Lieu de réalisation : C.N.A.M. – Quartier Berwick

Calendrier de réalisation : Desserte active en avril 2011, soit 18 mois à compter de la mise à disposition du site

Coût estimatif: 840 000 €

Résultat attendu : (création d'emplois)

Création, maintien d'emplois indirects parmi les différents opérateurs (prestataires de services + entreprises du B.T.P.)

PLAN DE FINANCEMENT

Principaux postes de dépense	Financeurs	Taux de participation (*)	Montant
Travaux de fibrage depuis	• UE – FEDER	40 %	336 000 €
le N.R.A + développement de la boucle THD dans la	• ETAT (FNADT CPER, volet territorial)	20 %	168 000 €
zone + honoraires	• CONSEIL GENERAL HAUTES ALPES	10 %	84 000 €
d'assistance à maîtrise d'ouvrage + aléas	(Crédits CRSD) • CONSEIL REGIONAL	10 %	84 000 €
	• COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS	20 %	168 000 €
Total HT : 840 000 €		100 %	840 000 €

(*) Le mode d'exploitation du Réseau d'Initiative Public n'ayant pas encore été arrêté, il n'est pas possible actuellement de se positionner sur la mobilisation ou non de crédits privés.

Dans l'hypothèse d'une Délégation de Services Publics, le taux légal (30 %) de contreparties privées minimum serait bien respecté.

Une modification serait apportée en conséquence sur le montant du financement FEDER sollicité.

Nom du Projet FICHE 4

Centre européen de formation métiers d'art du bâtiment et métiers liés au tourisme

Description : Etude de faisabilité

Objectifs et public visés :

Chef d'œuvre de l'architecture militaire de Montagne, le système des fortifications Vauban de Briançon est globalement dans un état sanitaire très dégradé après des décennies d'absence d'entretien. Sa sauvegarde, sa réhabilitation et sa mise en valeur durable sont indispensables pour transmettre cet héritage aux générations futures. Des travaux bâtimentaires de première importance, à réaliser par les seules entreprises agréées Monuments Historiques seront à ce propos nécessaires et constituent un vivier d'emplois tout à fait exceptionnel pour la main d'œuvre spécifiquement formée aux métiers d'art du bâtiment (tailleurs de pierres, maçons, couvreurs, charpentiers, ...).

Tout à fait préoccupé par la transmission de son patrimoine aux jeunes générations, le territoire briançonnais demeure une destination touristique dont la bisaisonnalité (hiver et été) va aller en s'allongeant grâce à une attractivité nouvelle issue du classement Unesco. Vivier d'emplois s'il en est, le tourisme nécessite qu'y interviennent des professionnels effectivement formés.

Les casernes du quartier Berwick peuvent naturellement constituer le cadre un centre européen de formation situé au cœur des zones d'apprentissage.

Une étude de faisabilité est tout à fait nécessaire pour appréhender rationnellement ce pôle de formation

Maître d'ouvrage : Commune de Briançon

Lieu de réalisation : Quartier Berwick

Calendrier de réalisation : 2010

Coût estimatif: 65 000 € HT

Résultat attendu : avis sur la faisabilité du projet

Indicateurs d'évaluation :

- Respect du calendrier de réalisation
- Nombre d'emplois créés
- Impact sur les activités économiques locales....
- Fréquentation touristique

PLAN DE FINANCEMENT

Principaux postes de	Financeurs	Taux de	Montant
dépense		participation	
Etude de faisabilité	Etat (FNADT CPER volet territorial)	30,77 %	20 000 €
	Conseil Régional	30,77 %	20 000 €
	Conseil Général	30,77 %	20 000 €
	Autofinancement	7,69 %	5 000 €
Total HT : 65 000 €		100 %	65 000 €

Nom du Projet

FICHE 5

Mise en valeur des biens inscrits au patrimoine mondial par l'UNESCO

Description:

Chargé de mission UNESCO

Reproduction plan relief Cité Vauban

Objectifs et public visés :

Briançon doit à Vauban le chef d'œuvre des systèmes de fortifications de Montagne. Après 7 années de travail acharné et la constitution d'un réseau de villes reconnu par l'Etat, l'UNESCO a inscrit le 7 juillet 2008 le réseau Vauban au patrimoine mondial. La responsabilité qui en découle est immense, et Briançon doit désormais mettre en œuvre un « plan de gestion », politique volontariste très forte de sauvegarde, de préservation et de mise en valeur du patrimoine désormais classé par l'UNESCO, tout autant à des fins touristiques que pour le transmettre aux générations futures.

Un chef de projet doit être recruté par la commune pour assurer la mise en œuvre, l'application et le suivi du plan de gestion lié à cette inscription. Il aura notamment pour mission de communiquer autour des actions nécessaires à la pérennité du label Unesco afin de dynamiser le territoire dans la perspective de faire de ce classement un levier de développement économique et de création d'emplois directs, indirects et induits.

Son financement sur le CRSD sera assuré pour les 3 années suivant son recrutement. A l'issue de cette période de 3 ans, la commune poursuivra l'opération.

La mise en valeur touristique n'en sera que mieux réussie si la ville se dote de la reproduction du plan relief la Cité Vauban de Briançon exposé au Musée des Invalides, pour l'intégrer au sein d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Par ailleurs, un programme ambitieux de valorisation du patrimoine (e.pays d'art et d'histoire) utilisant les technologies de l'information et de la communication sera mis en œuvre et juxtaposé au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du patrimoine et son plan-relief dans le cadre du programme régional « e.services et territoires ».

Ce programme permettra la constitution d'une base de données 3D multimodale et interopérable largement diffusée.

Pour mémoire, un pôle d'excellence technologique pour la valorisation du patrimoine est intégré dans le présent contrat (cf fiche n° 3) au titre des services très haut débit.

Maître d'ouvrage : Commune de Briançon

Lieu de réalisation : Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine – Cité Vauban

Calendrier de réalisation :

* e.pays d'art et d'histoire : 2011

Coût estimatif:

Chef de projet

* coût salarial: 54 000 euros / an, soit 162 000 euros sur 3 ans

Reproduction du plan relief - total 515 690 € HT

Etudes et relevés 59 750 € HT * Tranche 1 155 450 € HT Soit 215 200 € HT * Tranche 2 77 970 € HT * Tranche 3 73 360 € HT * Tranche 4 149 160 € HT Soit 300 490 € HT

*e.pays d'art et d'histoire: 600 000 HT

Résultat attendu :

Création/ maintien d'emplois indirects parmi les différents opérateurs (prestataires de services et entreprises du B.T.P.) ; emplois directs et indirects liés à l'accroissement de fréquentation touristique d'un site classé par l'UNESCO

Indicateurs d'évaluation :

- Respect du calendrier de réalisation
- Nombre d'emplois créés
- Impact sur les activités économiques locales....
- Fréquentation touristique

PLAN DE FINANCEMENT

Principaux postes de	Financeurs	Taux de		Montant
dépense		participation		
a) Chef de projet	Europe	50 %		81 000 euros
	Etat (FNADT ADM) (*)	21,6 %		35 000 euros
	Conseil Régional	22,22 %		36 000 euros
	Autofinancement	6,17 %		10 000 euros
			Total	162 000 euros
b) Plan relief	Conseil Régional	26,02 %		56 000 euros
- Etudes, relevés et	Conseil Général	21,67 %		46 635 euros
phase 1	Autofinancement	52,31 %	Total	215 200 euros
c) Phases 2, 3 et 4	Europe	49,92 %		150 000 euros
	Etat (CRSD : FRED)	29,95 %		90 000 euros
	Autofinancement	20,13 %		60 490 euros
			Total	300 490 euros
d) E pays d'art et	Etat FNADT CPER	50%		300 000 euros
d'histoire	Conseil régional	20%		120 000 euros
	Conseil Général	10 %		60 000 euros
	Autofinancement	20%		120 000 euros
			Total	600 000 euros
		100.0/	1.0	27. 600
Total HT : 1 277 690 €		100 %	1 2	277 690 euros

^(*) FNADT auto-développement en montagne

Nom du Projet

FICHE 6

Musée du 159^{ème} Régiment d'Infanterie Alpine

Exposition muséographique « le Musée du Régiment de la Neige »

Description:

Plus d'un siècle de présence continue à Briançon a permis au 159ème Régiment d'Infanterie Alpine de marquer de son empreinte le territoire briançonnais et l'esprit de ses habitants. Rares sont les familles qui n'ont pas vu leurs enfants servir dans cette unité prestigieuse qui a su parfaitement se fondre dans sa terre d'accueil. La présence du régiment de la neige au cœur de la cité en est le symbole.

Au cours de ce siècle de présence à Briançon, les marques d'attachement de la population ont été nombreuses et sous l'impulsion de certains officiers supérieurs et chefs de corps, une politique volontariste de préservation du patrimoine historique militaire a été mise en œuvre, laissant aujourd'hui des collections de grande valeur (fonds documentaire et bibliothèque, matériels, etc) dont l'exposition à travers une scénographie dynamique et respectueuse de la mémoire des anciens constituera l'un des attraits touristiques de Briançon désormais classé à l'UNESCO au titre de son système de défense fortifié de montagne imaginé par Vauban.

Objectifs et public visés :

Exposition muséographique « le Musée du Régiment de la Neige » Fréquentation touristique, public local

Maître d'ouvrage : Commune de Briançon

Lieu de réalisation : Quartier Berwick / bâtiment 020 (ancien mess)

Calendrier de réalisation : 2010

Coût estimatif:

Scénographie 150 000 euros Réhabilitation bâtiment 350 000 euros

Résultat attendu:

Création/ maintien d'emplois indirects parmi les différents opérateurs (prestataires de services + entreprises du B.T.P.); participation à la diversification de l'attractivité touristique.

Indicateurs d'évaluation :

- Respect du calendrier de réalisation
- Impact sur les activités économiques locales....
- fréquentation

Principaux postes de	Financeurs	Taux de	Montant		
dépense		participation			
Scénographie,	Etat (CRSD): FRED	26,66 %	160 000 euros		
aménagements	Région	25 %	150 000 euros		
	Département	15 %	90 000 euros		
	Autofinancement	20 %	100 000 euros		
Total HT		100	500 000 euros		

FICHE 7

Centre de Congrès Vauban

Description : Etude d'opportunité puis étude de programmation d'un Centre de congrès

dans le Fort des Têtes

Objectifs et public visés :

Les Alpes du sud ne disposent pas d'un lieu dédié au tourisme scientifique et d'affaire dont la capacité permette véritablement l'organisation de congrès. Pourtant, les Alpes du sud et le briançonnais en particulier sont dotés de richesses naturelles, culturelles historiques et sportives tout à fait complémentaires de ce type d'activité économique créatrice d'emplois directs et indirects.

L'aliénation du Fort des Têtes est une opportunité à saisir pour la création d'un centre de congrès.

Une étude de marché est indispensable pour examiner l'opportunité économique d'un tel équipement. Et selon ses conclusions, il sera nécessaire d'envisager l'étude de programmation afin d'adapter le site choisi aux besoins de ce service. Un complément d'étude permettant de déterminer l'APS sera nécessaire.

Maître d'ouvrage : commune de Briançon

Lieu de réalisation : Fort des Têtes ou Quartier Berwick

Calendrier de réalisation :

Etude de faisabilité économique : 2009

Etude de programmation : 2010

Coût estimatif:

a) Etude d'opportunité : 65 000 euros HT

b) Etude de programmation : 240 000 euros HT

c) Etude APS: 60 000 euros HT

Résultat attendu:

Selon les conclusions des études préalables

Indicateurs d'évaluation :

- Respect du calendrier de réalisation
- Nombre d'emplois créés
- Impact sur les activités économiques locales....

Principaux postes de	Financeurs	Taux de	Montant	
dépense		participation		
a) Etude d'opportunité	Etat (CRSD): FRED	80 %	52 000 euros	
	Autofinancement	20 %	13 000 euros	
b) Etude de	Etat (CRSD) : FRED	23,33 %	56 000 euros	
programmation	Région	23,33 %	56 000 euros	
	Département	33,33 %	80 000 euros	
	Autofinancement	20 %	48 000 euros	
c) Etude APS				
c) Etade 7 H S	Etat (CRSD): FRED	40 %	24 000 euros	
	Région	40 %	24 000 euros	
	Autofinancement	20 %	12 000 euros	
Total HT		100 %	365 000 euros	

FICHE 8

Economie touristique du Briançonnais Développement de la capacité de stationnement

Description : Développement de la capacité de stationnement à vocation économique

Objectifs et public visés :

Les ressources foncières de Briançon sont d'autant plus rares qu'elles sont amoindries par les classements en zone à risque et par la topographie du terrain.

Cependant, il est nécessaire d'améliorer les conditions d'accueil et le stationnement des véhicules, notamment à l'entrée sud de Briançon, dans la zone touristique de loisirs située au pied de la station de sports d'hiver de Serre Chevalier (270 km de pistes).,zone très fréquentée et régulièrement engorgée lors des moments forts des saisons touristiques d'hiver et d'été, et à proximité également du casino..

La récente inscription de Briançon au patrimoine mondial par l'UNESCO doit conduire la ville à anticiper l'accroissement de la fréquentation et l'allongement des saisons touristiques dans le cadre d'une diversification de l'attractivité liée au patrimoine architectural et culturel.

La réalisation en cours d'un immeuble à usage d'habitation comportant près de 220 emplacements de stationnement aux abords immédiats de la gare de départ de la télécabine du Prorel et du casino de jeux constitue la dernière opportunité pour la commune de se doter d'un parc de stationnement souterrain —non consommateur d'espaces— au plus près de la zone touristique de loisir, notamment dans l'objectif de proposer un produit packagé « remontées mécaniques+stationnement ». (gratuité du parking pour les titulaires du ticket des remontées mécaniques)

La disponibilité de parkings publics supplémentaires permettra d'assurer un stationnement dans de bonnes conditions, et un développement de l'accueil touristique, mais permettra de faire face aussi à l'accroissement et à l'allongement de la fréquentation touristique du au classement UNESCO.

Cette opération contribuera à la diversification des activités économiques de Briançon et à un développement de son attractivité, renforçant ainsi son rôle de pôle économique dans la zone d'emploi.

A l'achat par la commune de <u>l'immobilier (174 places sur les 220 places de parkings réalisées) qui sera livré sous forme d'un</u> ouvrage brut de béton doit être rajouté le coût des travaux d'aménagements (éclairage, travaux de finition) permettant à l'équipement d'être mis à la disposition des usagers dans des conditions de fonctionnement conformes à la réglementation et aux contraintes de sécurité pesant sur un tel ouvrage Le parking rentrera ensuite dans la délégation de services publics (DSP) des parkings de la commune.

Le coût d'acquisition des parkings a fait l'objet d'une évaluation du service des Domaines.

Les surcoûts rencontrés du fait de la mitoyenneté du projet avec un bâtiment voisin, sa situation en limite de domaine public, et surtout en bordure du torrent ont conduit à un coût global de l'opération relativement élevé.

Maître d'ouvrage : Commune de Briançon

Lieu de réalisation : Zone touristique de loisirs, Avenue René Froger, Ensemble Aigle Bleu

Calendrier de réalisation : 2009 2010

Coût estimatif:

Achat: 3 553 511 € HT

Travaux : 1 000 000 € HT

Total = 4 553 511 € HT

Résultat attendu:

50 emplois locaux sauvegardés pendant plus de 2 années dans le secteur du bâtiment, d'autant plus durement touché par la crise financière que l'effet « vase communiquant » du dispositif « Scellier » (non applicable à Briançon) délocalise l'investissement locatif immobilier vers les zones éligibles.

Confortement de la fréquentation touristique de Briançon (station de ski de Serre Chevalier, casino de jeux, activités commerciales, ...) par le développement de la capacité de stationnement.

Indicateurs d'évaluation :

- Respect du calendrier de réalisation
- Nombre d'emplois créés
- Impact sur les activités économiques locales....

Principaux postes de	Financeurs	Taux de	Montant
dépense		participation	
a) Achat	Conseil Régional	15,78 %	560 700 €
	Conseil Général	33,24 %	1 181 113 €
	Ville	50,98 %	1 811 698 €
			Total 3 553 511 €
b) Travaux	Etat (CRSD) : FNADT	55 %	550 000 €
	Région	15 %	150 000 €
	Ville	30 %	300 000 €
	TVA (ville)		Total 1 000 000 €
		100 01	
Total HT		100 %	4 553 511 euros

FICHE 9

Opérations préparatoires à la mise en œuvre d'un programme d'habitat collectif en primo accession

Description : préparation d'un programme d'habitat collectif en primo accession (accès , VRD)

Objectifs et public visés :

De nombreux jeunes couples cherchent à devenir propriétaires de leur logement mais leur projet se heurte fréquemment à la barrière du coût du foncier, Briançon se caractérisant en la matière par des prix en relation avec la rareté des terrains urbanisables. Aussi, la ville ambitionne-t-elle de réunir les conditions nécessaires à l'émergence d'un programme immobilier de 20 à 30 logements exclusivement dédiés à des primo-accédants afin de renforcer le lien social avec la communauté Briançonnaise. Il s'agit en l'espèce de consacrer une parcelle d'un terrain plus vaste appartenant à l'Etat défense (acquisition à l'euro symbolique au regard de l'intérêt général s'attachant à l'opération) et de l'équiper (accès, VRD) de sorte qu'un opérateur immobilier puisse y réaliser les logements dont le prix exclura la valeur de la charge foncière.

L'acquisition de logement à un prix abordable facilitera l'installation dans la commune de Briançon de jeunes couples, susceptibles de contribuer à la revitalisation économique de la commune.

En cas de vente par la commune dans les 15 ans, elle serait tenu de procéder au reversement prévu par l'article 67 de la loi du 27 décembre 2008 de finances pour 2009

L'Etat sera associé au choix du partenaire immobilier. Les conditions de cession aux accédants à la propriété feront l'objet d'un suivi spécifique par le Trésorier Payeur Général et le Directeur des Services Fiscaux.

Maître d'ouvrage : Commune de Briançon

Lieu de réalisation : terrain du Lautaret (propriété Etat)

Calendrier de réalisation : 2010

Coût estimatif : 150 000 €

Résultat attendu:

Accession à la propriété

Mise sur le marché de logements (notamment sociaux) libérés par les accédants Maintien d'emplois dans le secteur du BTP

Amélioration bilan carbone

Indicateurs d'évaluation :

- Respect du calendrier de réalisation
- Nombre d'emplois créés ou maintenus
- Impact sur les activités économiques locales....

Principaux postes de	Financeurs	Taux de	Montant		
dépense		participation			
Aménagements	Etat (CRSD) FNADT	73,33 %	110 000 euros		
parcelle pour primo	Département	6,67 %	10 000 euros		
acccédants	Commune	20 %	30 000 euros		
Total HT		100 %	150 000 euros		

Nom du Projet FICHE 10

Gestion des accès - flux - circulations internes

Description : aménagement des accès et circulations internes du quartier Berwick pour le rendre compatible avec son utilisation nouvelle.

Objectifs et public visés :

L'organisation des flux et les circulations internes dans le quartier Berwick répondaient jusque là aux contraintes et exigences militaires, et au respect des seules consignes hiérarchiques.

Désormais affecté à de multiples usages civils, le quartier doit faire l'objet, après une analyse préalable des incidences en matière urbanistique, d'un programme de gestion de ses accès, des flux et de la circulation interne conforme à ses nouveaux usages. Les voiries et sens de circulation doivent être complétés des travaux d'aménagement nécessaire à la cohabitation des usagers.

Maître d'ouvrage : commune de Briançon / CCB

Lieu de réalisation : quartier Berwick

Calendrier de réalisation : 2010

Coût estimatif: 1 000 000 euros

Résultat attendu :

Indicateurs d'évaluation :

- Respect du calendrier de réalisation
- Nombre d'emplois créés
- Impact sur les activités économiques locales....

Principaux postes de	Financeurs	Taux de	Montant		
dépense		participation			
	Etat (CRSD) FRED	54 %	270 277 euros		
	Région	18 %	89 723 euros		
	Département	8 %	40 000 euros		
	Autofinancement	20 %	100 000 euros		
Total HT		100 %	500 000 euros		

FICHE 11

Réaffectation civile du Fort des Têtes dépollution pyrotechnique

Description : dépollution pyrotechnique des sols de l'emprise du Fort des Têtes

Objectifs et public visés :

Le Fort des Têtes constitue l'un des sites remarquables des biens inscrits au patrimoine mondial par l'Unesco. Aussi la commune de Briançon souhaite y créer le centre de congrès, en projet actuellement. Ayant essuyé des tirs d'artillerie durant la deuxième guerre mondiale, la réaffectation à usage civil du Fort nécessitera la réalisation de travaux exigeant au préalable la dépollution pyrotechnique du site, sur la base du rapport diagnostic fourni par l'Etat-défense à l'occasion de la vente du bien à la commune de Briançon à l'euro symbolique.

Maître d'ouvrage : Etat ou Commune de Briançon

Lieu de réalisation : Fort des Têtes - Briançon

Calendrier de réalisation : selon diagnostic et évolution de la réaffectation civile

Coût estimatif: 1 000 000 euros

Résultat attendu:

Cette opération sans incidence à court terme sur l'emploi local conditionne la réaffectation du Fort des Têtes à usage civil, en l'occurrence aménagement du Fort afin d'y installer le centre de congrès.

Indicateurs d'évaluation:

- Respect du calendrier de réalisation
- Nombre d'emplois créés : travaux de réhabilitation du Fort des Têtes ; usage civil (centre de congrès, habitat)
- Impact sur les activités économiques locales....

Principaux postes de	Financeurs	Taux de	Montant
dépense		participation	
	Etat (Ministère Défense)	100 %	1 000 000 euros
Total HT		100	1 000 000 euros

COMMUNE DE NEVACHE	Fiche 1
--------------------	---------

Préserver et maintenir le pastoralisme

.2

Objectifs et public visé:

Outre sa fonction de production animale, le pastoralisme contribue fortement à la gestion des espaces naturels et à l'aménagement des territoires : le pâturage participe ainsi au maintien de milieux ouverts et donc à l'entretien des paysages et à la gestion de la biodiversité. La consommation des strates herbacées et arbustives par les animaux permet également de limiter les risques naturels tels que les avalanches en haute montagne. L'élevage pastoral a également une fonction économique et sociale primordiale dans des territoires dont les conditions de relief et de climat ne permettent pas l'implantation d'autres activités. Le patrimoine culturel associé (cabanes pastorales, savoir-faire spécifiques, traditions pastorales, paysages et milieux naturels) est également un élément identitaire fort du territoire. La commune de Névache souhaite renforcer cette activité.

Maîtres d'ouvrage : Mairie de Névache

Lieu de réalisation : Fort de l'Aiguille Noire et Fort de l'Olive

Coût estimatif: 200 000 €HT

(Aguille Noire 80 000 €HT+ Fort de l'Olive 120 000 €HT)

Commentaires et précisions :

Le projet consiste à reconstruire et réaménager une cabane pastorale existante située sur le site de l'Aiguille Noire et à en aménager une autre dans l'une des alvéoles du Fort de l'Olive.

Le berger actuellement en activité dispose d'un troupeau d'environ 200 moutons. Il rejoint les alpages le 24 juin jusqu'à la fin du mois de septembre.

Actuellement, ce dernier ne dispose pas de lieu d'hébergement sur site. De ce fait, le berger réalise avec son troupeau de nombreux aller-retour entraînant une surfréquentation de certains pâturages conduisant à la disparition d'espaces herbacés pouvant entraîner à terme la fin du troupeau.

Les cabanes pastorales doivent respecter un certain nombre de normes : des conditions d'hygiène, de sécurité et de confort doivent être respectées (cf. décret n°95-978 du 24 août 1195) en terme de surface, hauteur, isolation du bâti notamment.

Résultats attendus : Maintien de 1 emploi direct

Plan de Financement

	Estimation des	charges	Plan de financement					
Projets	Coût to Investissement *	tal Fonctionne- ment	État (FNADT/F RED)	Conseil régional	Conseil général	Collectivité s	Europe	TOTAL RECETTES
Construction / réhabilitation de 2 cabanes pastorales	200 000 €		0	53.000 €	53.000 €	40.000 €	54.000 € FEADER	

Développer les infrastructures d'hébergement pour les itinéraires de grandes randonnées

Objectifs et public visé:

Les itinéraires de Grandes Randonnées sont un vecteur indissociable de l'attractivité touristique du territoire. Une étude réalisée par la FFRP fait apparaître que 78% des touristes pratiquent la randonnée au cours de leur séjour. Le niveau de la pratique de la randonnée itinérante est très important (1 randonneur sur 4*) et le gîte d'étape ou le refuge sont des éléments d'attractivité fort (36 % des modes d'hébergement des randonneurs*). La randonnée est avant tout pratiquée par des vacanciers (87%*). Un



randonneur dépense en moyenne dans les hautes alpes 30 €/jour et 275 € par séjour (317€ pour le Briançonnais), plus de la moitié est dépensé pour l'hébergement*. Sur le Grand Briançonnais, on dénombre 437 Km de chemins balisés et entretenus. Parmi eux, le GR57 passe à proximité du Fort de l'Olive (cf. carte ci-jointe).

Maîtres d'ouvrage : Mairie de Névache

Lieu de réalisation : Fort de l'Olive

Coût estimatif: 160 000 €HT

- Aménagement du refuge non gardé : 120 000 €HT (refuge non gardé)
- Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un refuge gardé : 40 000 €HT
- Investissement (réhabilitation du corps des gardes) : non estimé

Commentaires et précisions :

Le projet mené par la commune de Névache est prévu en 2 temps.

- Dans un 1^{er} temps, il s'agit de réhabiliter une des alvéoles de la butte du Fort de l'Olive pour proposer un refuge non gardé.
- Dans un 2^{ème} temps, la réhabilitation du corps des gardes en refuge gardé devrait être étudiée – sur la base notamment d'un partenariat à initier avec les communes de Monêtier-les-Bains et Val-des-Près. Le Club Alpin Français est habituellement maître d'ouvrage dans la construction des refuges de



montagne. Il n'existe aucun refuge gardé sur l'ensemble du massif à l'heure actuelle.

L'opportunité de créer un refuge gardé sur le site devra préalablement être confirmée au regard notamment de la fréquentation potentielle.

Résultats attendus : Création de 2 emplois directs

Partenaires:

Conseil Général

Club Alpin Français

Commune de Monétier-les-Bains

Commune de Val-des-Près

CC du Briançonnais

^{*} Source : Etude des retombées économiques des activités de randonnée dans les Hautes-Alpes-Eté 2006 – Conseil Général des Hautes Alpes

Plan de Financement

	Estimation des charges		Plan de financement					
Projets	Coût to Investissement *	tal Fonctionne- ment	État (FNADT/F RED)	Conseil régional	Conseil général	Collectivité s	ETAT	TOTAL RECETTES
Aménagement d'un refuge non gardé	120 000 €		0	24.000 €	24.000 €	24.000 €	48.000 € Etat CIMA	
Aménagement d'un refuge gardé dans le Fort de l'Olive	40 000 € (études préalables)		0	8.000 €	8.000 €	8.000 €	16.000 € Etat CIMA	

Titre du projet FICHE 14

Réhabilitation du chalet militaire pour la création d'un gîte

Maître d'ouvrage

MAIRIE D'AIGUILLES

Description du projet

Le projet consiste à réhabiliter le bâtiment du chalet du 159° RIA pour en faire un hébergement de type gîte

Objectifs du projet

Permettre à AIGUILLES de diversifier ses activités sur d'autres axes que le ski La réalisation d'un hébergement de type gîte permettra de maintenir et développer l'activité touristique et commerciale sur la Commune en dynamisant les possibilités de randonnées et de découverte de la vallée.

Cette structure pourra accueillir des stages de formation (brevet d'Etat Montagne, Ski ou autres), des séminaires ou des conférences sur les divers aspects de la montagne Augmentation du nombre de lits banalisés sur la commune

En complément à cette structure d'hébergement familial, la commune prévoit de réaliser ensuite un pôle sportif avec salle d'escalade, cascade de glace, itinéraire pédagogique de randonnée et raquette, jeux enfants.

Résultats attendus

Création de 3 emplois pleins

Retombées économiques globales sur le village

Fonctionnement à terme d'un véritable pôle montagne sportif

Echéancier de réalisation

Début des travaux automne hiver 2009

Montant estimé du projet (détail)

Le montant du projet global s'élève à 660.000 € HT

Plan de financement Financeur sollicité Montant demandé Europe (FEDER) $132.000.00 \in (20\%)$ Etat CIMA $132.000.00 \in (20\%)$ Conseil Régional $132.000.00 \in (20\%)$ Conseil Général $132.000.00 \in (20\%)$ Commune d'Aiguilles $130.000.00 \in (20\%)$ Total HT $660.000.00 \in HT$